

D 2025 20 03 023

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, C. BIOLAY, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, Y. DUMAS, D. GANNE, A. BOUSSER, J-O. RABOT, P. GUINOT, Michèle GALLET, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DAZIN, R. OTZENBERGER, L. JACQUEMET, M. GRENIER,

**Absents excusés:** J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. CHALENDAR, M. GIRIAT, A. NEUSSER, J. DIZERENS,

**Absents :** V. KRYK, M. LAPTEVA, M. FOURNIER,

**Procurations:** PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. TOWNSEND à C. BIOLAY, M. GIRIAT à O. GUICHARD, A. NEUSSER à G. MASRARI, M. CHALENDAR à H. GRANGE, J. DIZERENS à P. GUINOT

**Assistaient:** I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, Élodie RABOT, assistante administrative

## 5. Finances – Subvention 2025 pour l'association « Move Different »

La commission Finances du 13 mars 2025 a étudié la demande de subvention déposée auprès de la commune.

L'association « Move Different » est bien connue de la commune d'Ornex puisqu'elle dispose de créneaux au gymnase des Charbonnières représentant 10 heures. Cette association a par ailleurs participé à l'inauguration du gymnase.

Dans le cadre de son spectacle de fin d'année, elle sollicite la commune pour occuper le gymnase le 17 mai 2025. Pour ce faire, le sol doit être protégé et l'association propose d'acquérir une protection sous la forme d'un rouleau de moquette déclassée pour une surface d'environ 300m<sup>2</sup>.

Le coût de ce revêtement est de 618 € TTC intégrant les frais de transport.

Il est donc proposé de soutenir cette association afin de s'assurer que cet événement sportif puisse se tenir au gymnase des Charbonnières à Ornex.

| ASSOCIATION    | SUBVENTION |
|----------------|------------|
| Move Different | 618,00 €   |

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention de 618,00 € TTC à l'association Move Different
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2025.

Fait à Ornex, le 21 mars 2025

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 26 mars 2025  
Affiché le : 26 mars 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.